



UNECE



unesco

3-5 MAI 2023, OUAGADOUGOU

PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS SUR L'INDICATEUR 6.5.2 DES ODD ET 3^{ÈME} EXERCICE - 2023



Tatiana Dmitrieva, UNESCO

Sarah Tiefenauer-Linardon, CEE-ONU

Atelier régional sur le processus d'adhésion, de ratification et de mise en œuvre des accords relatifs aux eaux partagées de surface et souterraines



UN WATER
INITIATIVE POUR LE SUIVI
INTÉGRÉ DE L'ODD 6



INDICATEURS	ORGANISMES RESPONSABLES
6.1.1 Pourcentage de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	OMS, UNICEF
6.2.1 Pourcentage de la population utilisant a) des services d'assainissement gérés en toute sécurité et b) des installations de lavage des mains à l'eau et au savon	OMS, UNICEF
6.3.1 Proportion des eaux usées ménagères et industrielles traitée sans danger	OMS, ONU-Habitat, Division de statistique
6.3.2 Proportion des masses d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne	PNUE
6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau dans le temps	FAO
6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	FAO
6.5.1 Degré de gestion intégrée des ressources en eau	PNUE
6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontières où la coopération en matière d'eau est régie par un arrangement opérationnel	CEE-ONU, UNESCO
6.6.1 Variation de l'étendue des écosystèmes liés à l'eau dans le temps	PNUE, Ramsar
6.a.1 Montant des dépenses d'aide publique au développement consacrées à l'eau et à l'assainissement incluses dans un plan de dépenses coordonné par le gouvernement	OMS, OCDE
6.b.1 Pourcentage d'administrations locales disposant de politiques et de procédures opérationnelles en matière de participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement	OMS, OCDE

Première collecte de données 2017 => deuxième en 2020 => troisième en **2023** (=> 2026 => 2029)



UN WATER

INTEGRATED MONITORING INITIATIVE FOR SDG 6

SDG INDICATOR 6.5.2
TRANSBOUNDARY WATER COOPERATION



ODD 6 - Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.



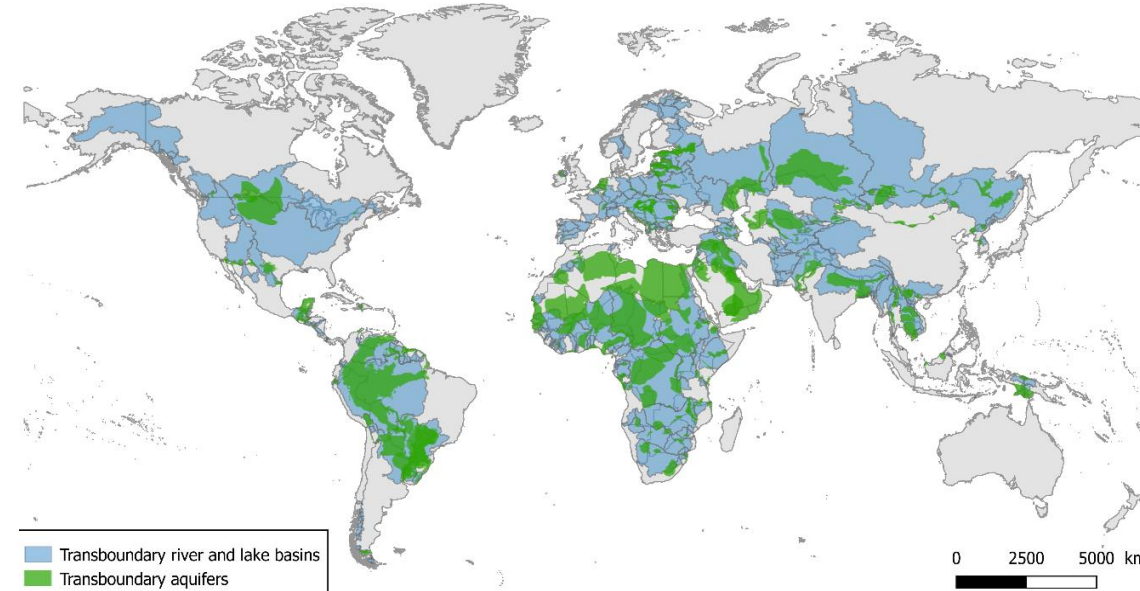
Cible 6.5 : D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.



Indicateur 6.5.1 : Degré de mise en œuvre de la GIRE.



Indicateur 6.5.2 : Proportion de la superficie des bassins transfrontières où est en place un arrangement opérationnel pour la coopération dans le domaine de l'eau.



UNECE



unesco

La plupart des ressources en eau de la planète sont partagées => coopération nécessaire

Le seul indicateur des ODD sur la coopération transfrontière => important pour les ressources naturelles



UNECE



unesco

Résultats 2020 : à travers le monde

- **Augmentation du nombre de réponses reçues et niveau d'engagement élevé**

129 des 153 pays ont soumis les rapports en 2020 (contre 108 en 2017)

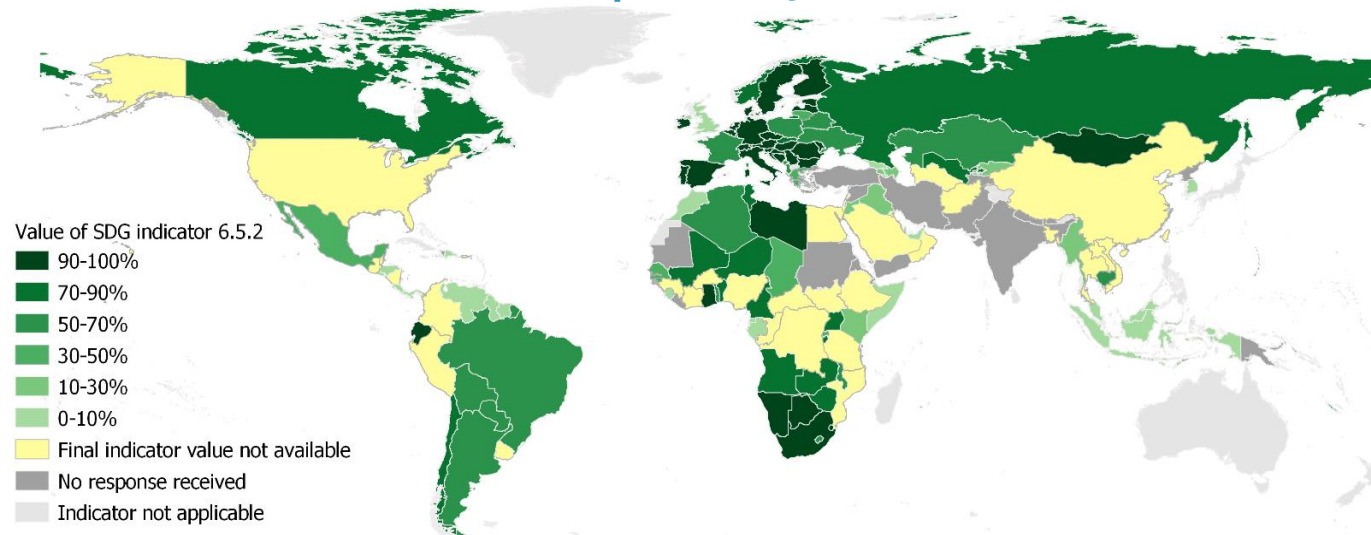
58 % - moyenne des pourcentages nationaux de l'ODD652

- **Retard par rapport aux objectifs fixés**

Seuls 24 pays indiquent que la totalité de leurs eaux partagées sont couvertes par des accords opérationnels de coopération

Les progrès doivent être accélérés afin que l'objectif de l'indicateur soit atteint d'ici 2030.

Valeurs de l'indicateur 6.5.2 et réponses reçues au cours du 2ème exercice



Résultats 2020 : région Afrique



- **Augmentation du taux de réponses et amélioration de la qualité des rapports :**

43 pays sur 48 partageant des ressources en eau ont soumis leur rapport (contre 37 en 2017)

Valeur globale disponible pour **31 pays** (contre 23 en 2017)

- **L'exercice a bénéficié des efforts concertés de l'AMCOW, de la SADC, de la CEA, etc.**

Par ex., Rapport d'étape sur la coopération dans le domaine des eaux transfrontières en Afrique

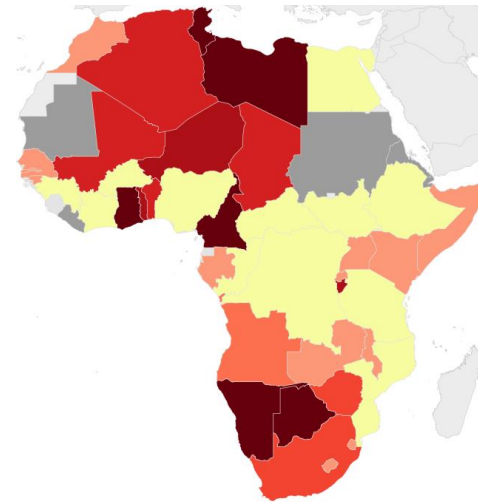
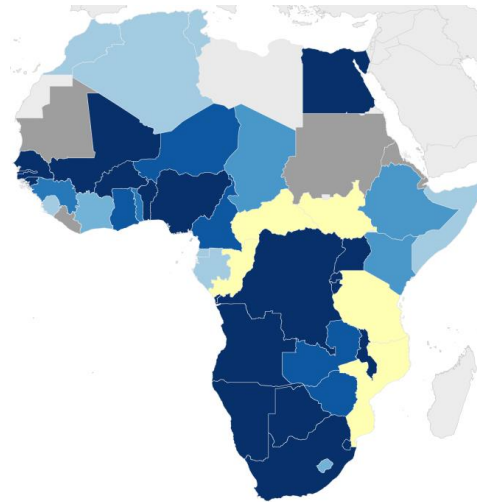
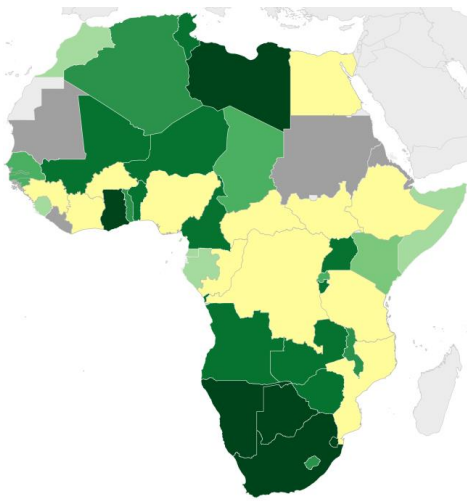
- **Retard par rapport aux objectifs fixés**

Seuls 2 pays indiquent que la **totalité** de leurs eaux transfrontières sont couvertes par des arrangements opérationnels

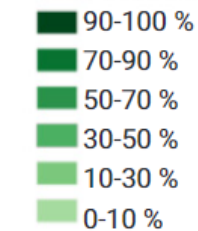
11 pays avec toutes les eaux de surface couvertes

3 pays avec tous les aquifères couverts

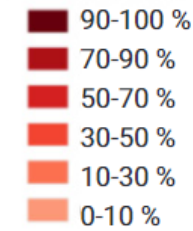
- **Les données et informations sur les aquifères sont insuffisantes et constituent toujours un défi à relever**



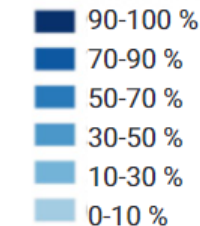
Valeur de l'indicateur 6.5.2 des ODD



Valeur de la composante Aquifères de l'indicateur 6.5.2 des ODD



Valeur de la composante Bassins de cours d'eau et de lacs de l'indicateur 6.5.2 des ODD



■ Valeur finale de l'indicateur indisponible

■ Aucune réponse reçue

■ Pays non pris en compte dans l'analyse régionale



Résultats 2020 : region de l'UEMOA



- **5 pays sur 8** ont un niveau de coopération très élevé (> 90 %) pour les eaux de surface
 - 2 pays ont la totalité des eaux de surface couvertes
 - **Longue tradition de coopération** sur les bassins de cours d'eau et lacustres transfrontières par le biais des organismes de bassin ABN, ABV, CBLT, OMVS, OMVG
 - **Initiative plus récente ABM**
- Des défis subsistent, des lacunes importantes concernant les **données** sur les **aquifères** transfrontières et/ou le manque d'**arrangements** opérationnels sur les eaux souterraines
- => Possibilités de **capitaliser sur les arrangements de cours d'eau existants** pour mieux tenir compte des aquifères transfrontières

Pays	Réponse reçue en 2017	Réponse reçue en 2020	Valeur de la composante cours d'eau et lacs en %	Valeur de la composante aquifère%	Valeur totale de l'ODD 6.5.2 en%
Benin	oui	oui	98.30	58.47	83.33
Burkina Faso	oui	oui	93.57	NaN (pas disponible)	NaN
Côte d'Ivoire	oui	oui	18.04	NaN	NaN
Guinea-Bissau	non	oui	100	0.00	42.86
Mali	oui	oui	99.91	60.67	75.35
Niger	oui	oui	89.39	81.23	85.66
Sénégal	oui	oui	100	0.00	35.21
Togo	oui	oui	55.63	76.02	60.17

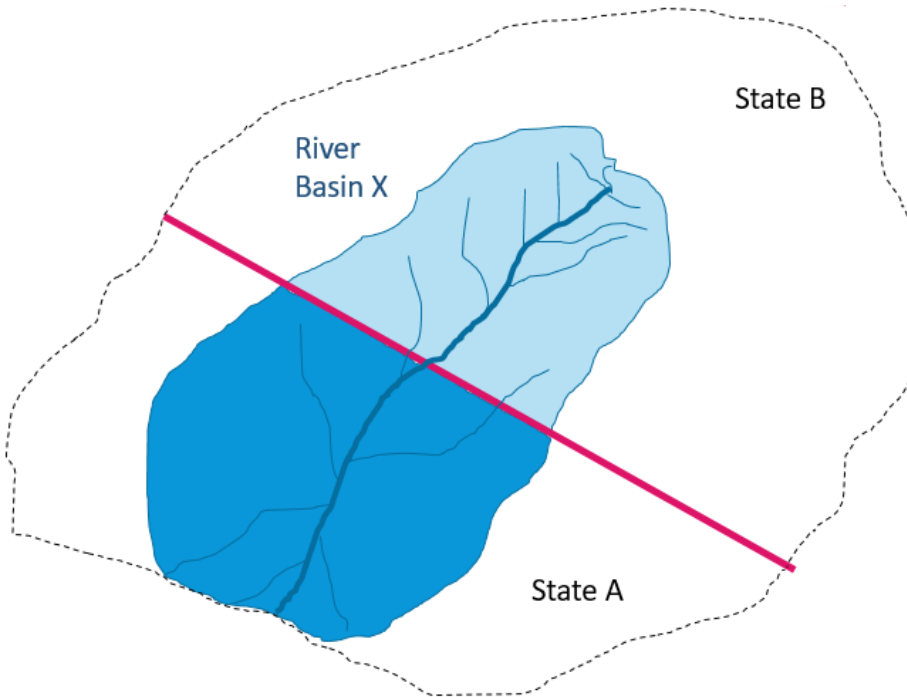
Very high 90-100% High 70-90% Medium high 50-70% Medium low 30-50% Low 10-30% Very low 0-10% Indicator value not available No response received Not relevant



Calcul de la valeur de l'indicateur

2 éléments majeurs :

- couverture spatiale des bassins transfrontières situés dans un État ;
- détermination de la mesure dans laquelle ces zones sont couvertes par des **arrangements opérationnels** de coopération dans le domaine de l'eau



Qu'est-ce qu'un « accord **opérationnel** » ?

- Traité, convention, accord ou autre arrangement formel
- **Organe commun pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières**
- **Réunions annuelles**
- **Échange annuel de données et d'informations**
- **Adoption d'un plan de gestion de l'eau commun/coordonné ou d'objectifs communs**

À NOTER !

2 composantes sont nécessaires au calcul de la valeur de l'indicateur

- Eaux de surface (Bassins de cours d'eau et de lacs transfrontières)
- Eaux souterraines / aquifères transfrontières

Composante "aquifère":

- Directement (= accord spécifique aux aquifères transfrontières)
- Eaux souterraines / Aquifères intégré dans la coopération sur les eaux de surface ou dans des accords bilatéraux



Structure et contenu du rapport national sur l'indicateur 6.5.2 des ODD

Calcul indicateur 6.5.2

Informations supplémentaires pour expliquer, étayer et compléter les données relatives à l'indicateur

Partie I Calcul de l'indicateur 6.5.2 des ODD

Le calcul de la valeur de l'indicateur 6.5.2 des ODD pour les **bassins de cours d'eau et de lacs transfrontières** (tableau 1) ; et les **aquifères transfrontières** (tableau 2).

Les États peuvent fournir plus de détails sur les cours d'eau, les lacs et les aquifères, ainsi que sur leur arrangement opérationnel dans la partie II.

Partie II Arrangements relatifs aux bassins et aquifères transfrontières

Les questions doivent être complétées pour **chaque** cours d'eau, lac ou système aquifère, ainsi que sous-bassin, partie de bassin ou groupe de bassins, le cas échéant.

Recueil des informations sur les accords et les arrangements (champ d'application de la coopération, organes communs/mécanisme de coopération, attributions et activités, échange d'informations, mesures, difficultés et réalisations, etc.)
=> **image très détaillée de l'état de la coopération dans chaque bassin**

Partie III Gestion des eaux au niveau national

Les questions portent sur les arrangements de gouvernance mis en place au niveau national relatifs aux eaux transfrontières.

Partie IV Questions finales

Un résumé axé sur les politiques et questions sur la manière dont le modèle a été complété.

La **Méthode par étapes** fournit des orientations pour compléter cette partie

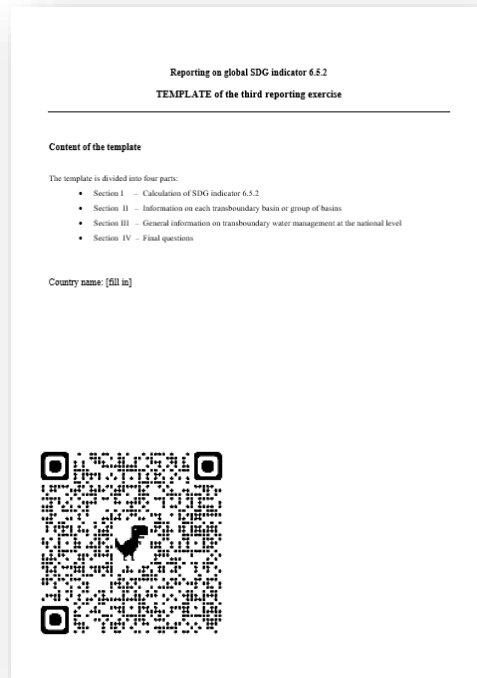
Le **Guide pour l'établissement de rapports** fournit des orientations pour compléter ces parties



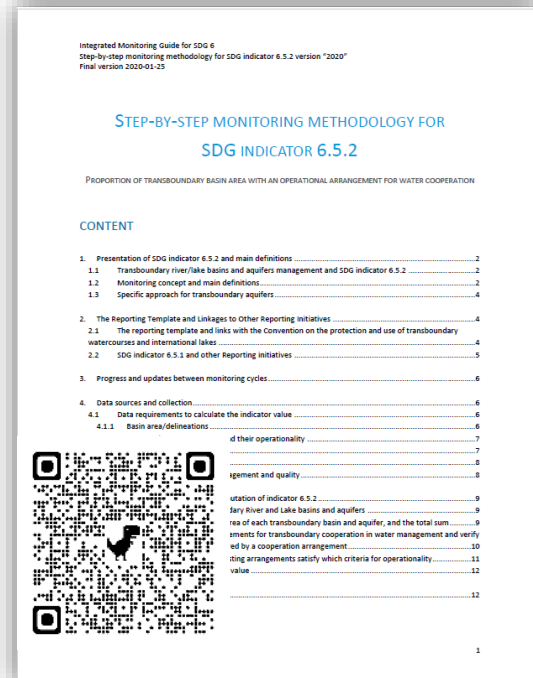
Comment assurer la cohérence des réponses tout au long du questionnaire ?

- La partie I demande aux pays de dresser la liste des bassins/sous-bassins transfrontières couverts par un arrangement opérationnel et de déterminer si les critères d'opérationnalité ont été remplis.
- Réponses complétées par les informations fournies à la partie II
 - Q1-2 Accords et arrangements
 - Q3 Organe ou mécanisme commun
 - Q4 Plans de gestion et instrument similaire
 - Q6 Échange de données et d'informations
- S'assurer que les réponses aux Q2,3,4 et 6 (partie II) soient cohérentes avec les réponses à la partie I !

Documents d'orientation pour les rapports nationaux sur l'indicateur 6.5.2 des ODD



Modèle du 3^e exercice d'établissement de rapports



Méthode par étapes pour le suivi de l'indicateur 6.5.2 des ODD, version « 2020 »



Guide pour l'établissement de rapports au titre de la Convention sur l'eau et en contribution à l'indicateur 6.5.2 des ODD



Opportunités de coordination avec les pays voisins lors de l'établissement du rapport national sur l'indicateur 6.5.2 des ODD



3^e établissement de rapports 2023 - objectifs



- Les informations sur l'indicateur 6.5.2 sont collectées tous les 3 ans par la CEE-ONU et l'UNESCO (comme pour l'indicateur 6.5.1 et les autres indicateurs de l'ODD 6) - **Date butoir pour la soumission du 3e rapport - 30 juin 2023.**
- Renforcer le suivi de l'ODD 6.5.2 et la coopération dans le domaine des eaux transfrontières
 - Améliorer encore le taux de réponse et la qualité des rapports soumis
 - Améliorer la coordination/harmonisation au niveau des cours d'eau, des lacs ou des aquifères
 - Réduire les lacunes en matière de données, en particulier pour les aquifères
 - Partager l'expérience acquise sur la manière d'utiliser les données des rapports
 - Utiliser les rapports comme base de dialogue pour améliorer la coopération
 - Encourager l'utilisation des informations pour la planification future.
- Au cours du 3^e exercice d'établissement de rapports
 - service d'assistance assuré par la CEE-ONU et l'UNESCO
 - webinaires/ateliers pour soutenir les efforts des pays en matière d'établissement de rapports
 - collecte et validation des données en 2023, et analyse fin 2023-début 2024

Des connaissances insuffisantes sur les systèmes d'eaux souterraines, mais une occasion sans précédent pour les pays de prendre en compte leurs aquifères transfrontières :

- Contacts entre institutions et nouvelles données recueillies au niveau national
- Identification des lacunes, ce qui permet d'établir des priorités
- Recherches supplémentaires effectuées
- Des arrangements plus larges couvrant également les eaux souterraines/aquifères sont identifiés et respectent les critères d'opérationnalité = possibilité de promouvoir la coopération sur les aquifères dans les bassins concernés.



UNECE



unesco





Conseils et suggestions

- Les **ministres** responsables des eaux transfrontières sont officiellement contactés par la CEE-ONU et l'UNESCO - **Rapports signés par l'autorité compétente**
- Nomination **d'une personne ou d'une organisation clé** responsable de la coordination des rapports; identification des **parties prenantes**, des sources d'information; engagement des **organismes nationaux de statistique**, des points focaux 6.5.1
- S'appuyer sur **les rapports précédents**, indiquer les liens vers des **informations plus générales**, telles que les pages web des commissions et des projets
- Interagir avec les **organismes responsables** (conseils, questions, projet de rapport)
 - Envisager de soumettre **le projet de rapport** à la CEE-ONU ou à l'UNESCO pour obtenir des commentaires avant la soumission officielle.



Merci pour votre écoute !



UN WATER

INTEGRATED MONITORING
INITIATIVE FOR SDG 6

SDG INDICATOR 6.5.2
TRANSBOUNDARY WATER COOPERATION

Service d'assistance 6.5.2



CEE-ONU :

transboundary_water_cooperation_reporting@un.org



UNESCO :

transboundary_water_cooperation_reporting@unesco.org

Pour de plus amples informations sur l'indicateur 6.5.2 :

CEE-ONU



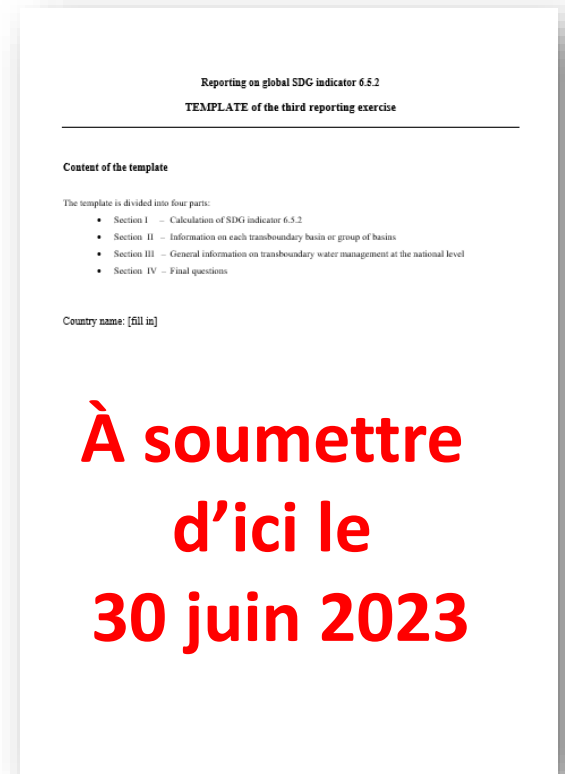
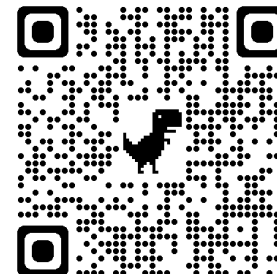
UNESCO



Suivi de l'ODD 6
de l'ONU-Eau



Portail de
données de l'ODD



**À soumettre
d'ici le
30 juin 2023**



[@UNECE_Water](#) / [@UNESCOWater](#)



[@UNECEWater](#) / [@UNESCO](#)



[@UNECEWater](#) / [@UNESCO](#)



UNECE



unesco